



PROJET DE TERRITOIRE

Le Val d'Ille-Aubigné
un territoire durable
à vivre pour tous

2021 - 2026

www.valdille-aubigne.fr





De gauche à droite - 1er rang devant : Christian Dumilieu, Pascal Goriaux, Alain Fouglé, Isabelle Lavastre, Claude Jaouen, Ginette Eon-Marchix, Lionel Henry, Gaëlle Mestries, Anita Oblin, Pascal Vasnier
2e rang : Pascal Dewasmes, Bernard Louapre, Noël Bournonville, Emmanuel Eloré, Isabelle Joucan, Yves Desmidt, Laurence Blaise, Marianne Blache
3e rang : Patrice Guérin, Alain Macé, Marie-Edith Macé, Frédéric Bougeot, Jean-Claude Pannetier, Jacques Richard, Jean-Baptiste Lesage, Bertrand Legendre
4e rang : Carole Hamon, Yannick Larivière-Gillet, Yvon Taillard, Jean-Luc Dubois, Jean-Baptiste Marvaud, Yannick Leconte, Daniel Houitte, Loïc Almeras, Valérie Bernabe
Manque sur la photo : Marine Kechid, Sophie Le Dréan-Quénech'hdu, Patrice Dumas, Josette Masson

Le projet de territoire 2021-2026 : Un territoire Durable à Vivre pour Tous

A la suite des élections locales de 2020, les élus du conseil communautaire Val d'Ille-Aubigné ont souhaité revoir et actualiser le projet de territoire de la Communauté de communes, afin de fédérer les actions de la CCVIA autour d'un projet commun partagé par tous. Le document qui en résulte, fixe ainsi les orientations et les ambitions politiques retenues, précise les actions à conduire et guidera élus et services dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Prenant appui sur un bilan partagé des réalisations du projet 2017-2020, le projet de territoire 2021-2026 est issu d'une réflexion participative ayant impliqué, au cours des différents étapes de son élaboration, l'ensemble des élus communautaires et des communes, ainsi que le conseil de développement. Malgré la période de contexte sanitaire difficile, des temps d'échanges ont pu être tenus et ont permis d'actualiser les priorités et faire émerger de nouveaux enjeux.

Le projet de territoire 2021-2026 : « **Un territoire Durable à Vivre pour Tous** » s'articule sur quatre axes majeurs, chacun décliné en thématiques et programme d'actions :

- un territoire durable en **transition écologique et énergétique**, vers des pratiques agricoles durables, et une alimentation locale et responsable.
- un territoire développant son **attractivité économique pour des emplois pérennes**, veillant au maintien du **commerce de proximité et l'accès aux usages numériques**.
- un territoire **à vivre pour tous**, permettant l'accueil des familles par un habitat diversifié et des services, développant l'usage d'offres de mobilité alternatives à la voiture solo, favorisant l'insertion sociale et professionnelle.
- un territoire veillant à une **offre culturelle et touristique attractive** et à **une offre d'équipements sportifs structurants**.

Pour assurer et faciliter la mise en œuvre des actions du projet de territoire une animation dédiée a été retenue. Des indicateurs de suivi des actions seront complétés par des évaluations qualitatives par thématiques dans l'objectif de partager une analyse d'ensemble de la cohérence des politiques menées, avec un point d'étape à mi-mandat.

Le projet de territoire 2021-2026 fixe un cap, impulse la dynamique de travail de la Communauté de communes sur la période et, dans une démarche participative élargie, invite les communes et les acteurs du territoire à se fédérer autour des objectifs retenus, **pour faire du Val d'Ille-Aubigné un territoire durable à vivre pour tous.**

Claude JAOUEN
Président du Val d'Ille-Aubigné
Maire de Melesse

SOMMAIRE

3	La démarche d'actualisation du projet de territoire
4	Carte d'identité du territoire
6	Chronologie de révision du Projet de Territoire
7	Les enjeux et objectifs
8	Méthode et ambitions du projet de territoire
11	Un territoire durable
19	L'attractivité économique pour de l'emploi pérenne
25	Un territoire à vivre pour tous
35	La promotion et le rayonnement du territoire
40	Perspectives et évolution
41	Le programme d'actions

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
1 La Métairie 35520 Montreuil-le-Gast
contact@valdille-aubigne.fr - 02 99 69 86 86

Directeur de la publication : Claude Jaouen

Date de publication : Septembre 2021

Crédits photos : Sandrine GOMBERT, Yves BIGOT, Simon BOURCIER, Simon FOUGERAT DragonFly, BRUDED, Arnaud MAUPIN, Marcel JORET, CCI, Pays de Rennes, Sylvain ROCABOY, Claude FOURNEL, Mégalis Bretagne, Pinkbadger, mairie de Talensac, mairie de Miniac, Studio grand web, LisaFx, Halfpoint, Jean-Charles VALIENNE, OSVIDH, OCSPAC, Asphalte Guipel

Impression : Imprimerie des Hauts de Vilaine - 600 exemplaires - Validé en conseil communautaire du 14 septembre 2021

LA DÉMARCHE D'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE

PHASE 1 : BILAN DU PROJET DE TERRITOIRE 2017-2020

Afin de réaliser un bilan du projet de territoire 2017-2020, un état des lieux des actions inscrites a été conduit. Pour chaque action, un état d'avancement a été déterminé, avec un code couleur allant du vert (action réalisée ou en cours) au rouge (non ou très faiblement réalisée).

Ce travail a abouti à la diffusion :

- d'un document de synthèse, reprenant l'état d'avancement des actions et les principaux chiffres liés à l'activité,
- d'un questionnaire, à destination des élus, concernant l'évaluation de l'activité, mais aussi les perspectives pour introduire l'actualisation.

Ont été sollicités les élus communautaires et, par axe, les élus communaux référents selon les thématiques. Cinq réunions d'échanges en visioconférence se sont tenues (une par axe du projet de territoire 2017-2020).

PHASE 2 : ÉTUDES DES DOCUMENTS SECTORIELS VOTÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE 2017 À 2020

Sont mises en avant : les actions à supprimer, à modifier et à maintenir, mais aussi les nouvelles actions à intégrer, au regard des documents sectoriels arrêtés par la Communauté de communes et qui constituent des engagements sur la période du projet.

Sont ainsi analysés, par exemple, le plan climat air énergie territorial (PCAET), le schéma de développement culturel, le schéma des déplacements, le contrat de transition écologique (CTE) ...

Mais aussi les délibérations et les réponses à des appels à projets (AAP) ayant entraînés la mise en œuvre d'actions nouvelles sur du long terme.

PHASE 3 : ACTUALISATION/ REVISION POUR LA PÉRIODE 2021-2026

- Restitution des phases 1 et 2

Afin de démarrer l'actualisation du projet de territoire, un séminaire a été organisé le 13 février 2021 sous la forme d'une conférence des Maires.

- Consultation des élus communaux

Après la formalisation d'une ébauche en lien avec les Vice-Présidents et les apports de la conférence des Maires du 13 février, la conférence des Maires du 3 mars a validé une ébauche du projet qui a été soumise à l'ensemble des élus communautaires et communaux du territoire. Ce partage de document a été associé à un questionnaire de recueil d'avis et de commentaires ainsi qu'à 5 réunions sur le projet animées par le Président et les Vice-Présidents : une réunion de présentation globale de la démarche et 4 réunions correspondants aux 4 axes pressentis pour le projet.

- Saisine du conseil de développement pour avis

Le conseil de développement a été saisi pour donner un avis sur l'ébauche du projet. Une réunion de présentation de la démarche a été organisée en parallèle de l'envoi du document.

- Synthèse des avis et arbitrages sur les prises en compte

L'avis du conseil de développement, les comptes-rendus des échanges en réunion ainsi que les participations aux questionnaires ont été analysés et ont fait l'objet d'arbitrages de la part de l'exécutif de la Communauté de communes.

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

données disponibles au 1er mai 2021

Population

19 Communes
37 562 Habitants en 2021 (source Insee 2018)
297,9 km² Superficie
+ 2 422 Habitants Entre 2014 et 2018

Mobilités

3 haltes TER
4 lignes de car BreizhGo
44 arrêts BreizhGo
10 aires de covoiturage
3 véhicules en autopartage
1 pôle multimodal (+2 en projet)
230 vélos à assistance électrique mis à disposition depuis 2012
77 km d'aménagements cyclables
346 km de sentiers de randonnée

Economie

32 Zones d'Activités en 2021
3 270 Établissements
423 Exploitations agricoles (dont 6,5% de la surface agricole utile en Bio)
9 228 emplois en 2021
6,9 % Taux de chômage en 2021

Habitat

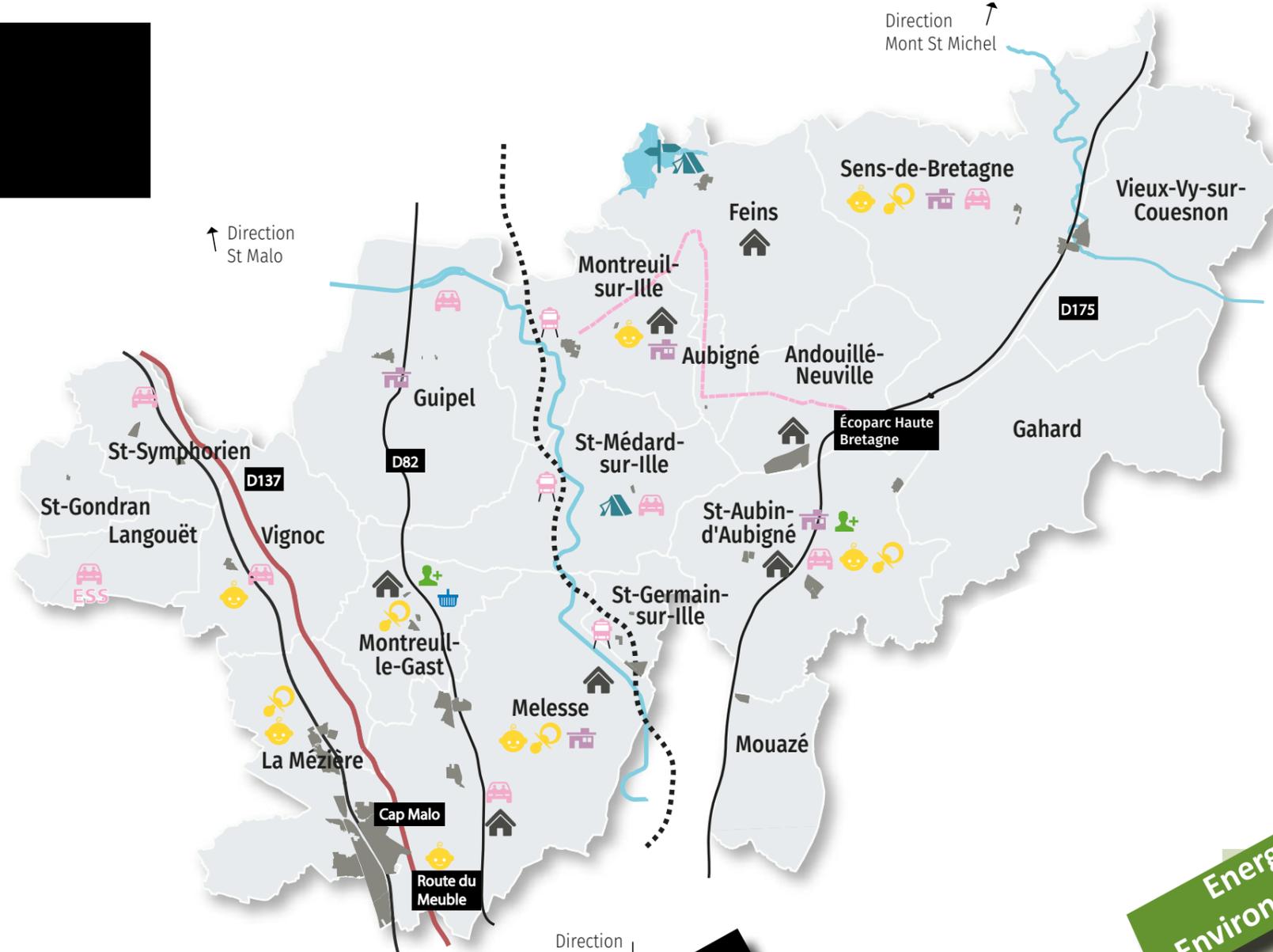
14 033 résidences principales
267 logements mis en chantier en 2019
6,5% de logements sociaux sur le territoire
1 233 ménages accompagnés par la plateforme de rénovation de l'habitat depuis 2015 dont **562** ANAH
6,4 % Logements vacants

Services

9 Crèches/haltes garderies
1 RIPAME (Relais intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants)
5 EHPAD
2 Points Accueil Emploi
1 réseau de **18** bibliothèques/médiathèques
2 écoles de musique intercommunales
1 galerie d'exposition intercommunale
1 Base de Loisirs au Domaine de Boulet
1 stade d'athlétisme communautaire
4 haltes nautiques sur le Canal d'Ille-et-Rance
4 parcours de Géocaching
32 sentiers de randonnée
1 aire naturelle de camping

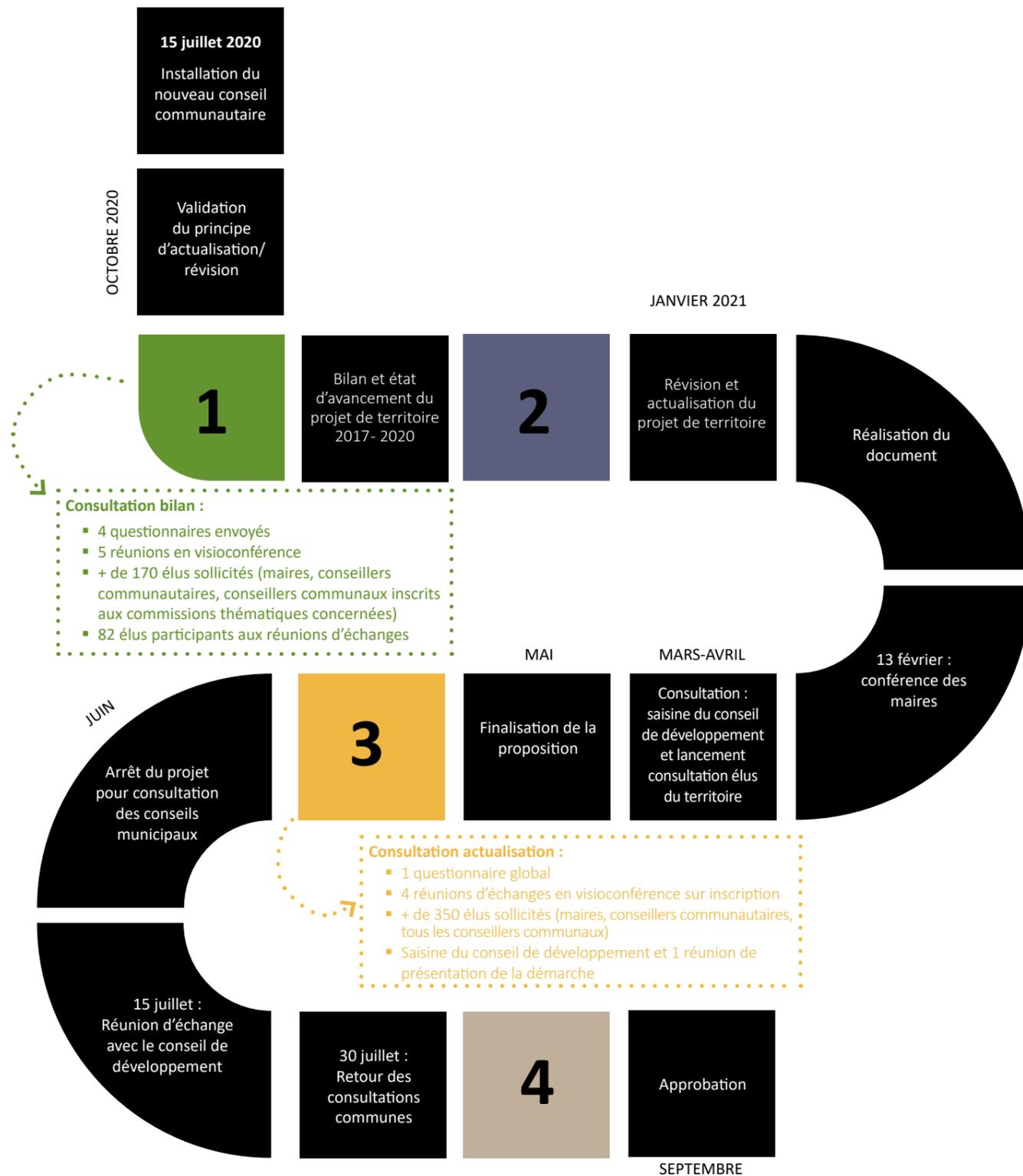
Energie Environnement

13,4 % Production d'électricité renouvelable sur le territoire
C DPE moyen bâtiments
4 Unités de méthanisation
1 Site classé Natura 2000 (étang de Boulet)
2 Espaces Naturels Sensibles
443 km de cours d'eau à préserver
2 190 km de haies bocagères
140 km de nouvelles haies plantées et entretenues via le programme Breizh Bocage
+ de 400 Vergers
6 vergers conservatoires gérés par la Communauté de communes



- TOURISME**
- Hôtellerie de plein air
 - Domaine de Boulet
- ÉCONOMIE**
- Zones d'activités
- MOBILITÉ**
- Halte TER
 - Mobi'Futé
 - Aire de covoiturage
- ACTION SOCIALE**
- Crèche/halte-garderie
 - Espace jeux
 - Point Accueil Emploi
 - EHPAD
 - Épicerie solidaire

CHRONOLOGIE DE RÉVISION DU PROJET DE TERRITOIRE



LES ENJEUX ET OBJECTIFS

UN TERRITOIRE DURABLE

- Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs ;
- Accompagner vers des pratiques agricoles durables ;
- Promouvoir une alimentation locale et responsable.

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR DE L'EMPLOI PERENNE

- Accompagner les acteurs, les projets économiques et la création d'emplois ;
- Soutenir le maintien du commerce de proximité ;
- Développer l'accès aux usages numériques.

UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS

- Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services ;
- Soutenir l'action envers nos aînés ;
- Développer l'usage d'offres de transports alternatifs à la voiture solo ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

- Développer une identité culturelle et touristique ;
- Développer une offre d'équipements sportifs structurants.

MÉTHODE ET AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026

Le projet de territoire

Le projet de territoire est un document coconstruit qui fixe les ambitions et les objectifs pour le territoire et affiche les grands enjeux de développement pour les années à venir.

Pour cela, il se base sur les documents stratégiques déjà élaborés par la Communauté de communes et sur la participation des différents acteurs sollicités lors de son élaboration.

Au-delà du rendu, il est témoin de l'action conjointe de l'intercommunalité et de ses communes membres et se veut **garant d'une dynamique de territoire, au service de l'ensemble de ses habitants.**

Le projet de territoire est également une **feuille de route du mandat communautaire** : il présente les actions identifiées qui seront mises en œuvre par la Communauté de communes, dans le cadre de ses compétences, pour atteindre les objectifs et répondre aux enjeux fixés dans le projet.

En prenant appui sur le projet de territoire 2017-2020, dont le bilan a permis de constater l'actualité des principaux enjeux, le projet de territoire 2021-2026 est décliné en 4 axes et 12 enjeux.

Le projet de territoire est envisagé comme un document à faire vivre, à faire évoluer et à ajuster ; notamment avec l'engagement d'une révision à mi-mandat.

La prise en compte des documents sectoriels

Des documents majeurs ont été approuvés entre 2017 et 2020 et permettent de disposer de diagnostics récents (PLUi, PCAET, PLH, schéma des mobilités, Trame verte et bleue...). Ils constituent les bases de la réflexion et ont joué un rôle dans la décision d'actualisation, en continuité avec ces stratégies récemment validées. L'actualisation du projet de territoire permet ainsi de confirmer l'actualité des documents sectoriels ou la nécessité de leur actualisation.

Les documents sectoriels ont permis d'approfondir, de manière concertée, les diagnostics thématiques et de déterminer les actions et stratégies à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en cohérence avec le projet d'ensemble. Ainsi, le projet de territoire est étroitement lié à ces documents. Certaines thématiques émergentes devront s'appuyer sur de nouveaux diagnostics ou états des lieux afin de développer un programme d'action.

La mobilisation de tous les acteurs

Les objectifs fixés et les ambitions du territoire vont au-delà des actions communautaires, notamment sur les champs de la transition écologique et énergétique. La Communauté de communes est consciente de la nécessité de **mobiliser largement les acteurs** pour faire converger les actions vers cet objectif commun et accompagner les grands projets en lien avec la transition.

La mobilisation des citoyens, des acteurs économiques, des agriculteurs, des associations, des regroupements d'habitants et de l'ensemble des partenaires est intégrée au projet et à son évolution. Le Val d'Ille-Aubigné, par le maintien du Conseil de développement, mais aussi par l'investissement dans l'appel à projets mobilisation citoyenne, souhaite développer et mettre en œuvre des outils au cours du mandat pour **favoriser une citoyenneté active.**

Le projet de territoire : un territoire durable à vivre pour tous

Un territoire durable, axe transversal du projet, est au cœur des ambitions et se traduit, en plus des actions directes en matière **d'énergie et de biodiversité**, par la prise en compte des questions environnementales dans l'ensemble des politiques sectorielles. **Tous les acteurs du territoire doivent prendre leur place dans la transition**, c'est pourquoi le Val d'Ille-Aubigné s'engage à développer sur ce sujet de forts partenariats avec les communes, les partenaires publics et privés, mais aussi les citoyens, qui sont acteurs de la transition. Le territoire retient également d'accompagner vers des pratiques agricoles durables et **promouvoir une alimentation locale et responsable.**

Fort de sa proximité avec la métropole de Rennes, le territoire possède un tissu économique dont la dynamique est un enjeu important, dans un objectif de **développement économique pour de l'emploi pérenne sur le territoire**, dans une logique de proximité et d'activités innovantes, d'économie circulaire et sociale et solidaire. Aussi, l'ambition est d'articuler les actions des différents acteurs du territoire, selon leurs compétences, en matière d'accompagnement des porteurs de projets, de maintien du commerce de proximité et d'accès et de services numériques.

Le territoire du Val d'Ille-Aubigné est un territoire dynamique, avec une croissance démographique forte et une attractivité importante. En assurant la sobriété, le territoire a la volonté d'apporter aux habitants **des services et des conditions d'accueil de qualité**, permettant de **favoriser la cohésion sociale**. Les communes et la Communauté de communes participent à cet effort, en appliquant des politiques de développement raisonnées, traduites dans son PLUi, prenant en compte l'ensemble des besoins des populations, quelques soit leurs âges et leurs situations. L'objectif est de **faire du territoire du Val d'Ille-Aubigné un territoire à vivre pour tous**, en accueillant de nouveaux habitants, mais également en pérennisant leur implantation tout en s'assurant d'un **urbanisme économe, favorisant la revitalisation des centres-bourgs, en accord avec les engagements du PLUi et du PCAET.**

Enfin, les **activités culturelles, touristiques et sportives du territoire** tiennent une place importante dans le projet de territoire. Aux différentes échelles, les activités participant à la **promotion et au rayonnement du territoire** sont accompagnées, et font l'objet d'une attention particulière.

Le projet de territoire du Val d'Ille-Aubigné s'articule ainsi autour de 4 axes :

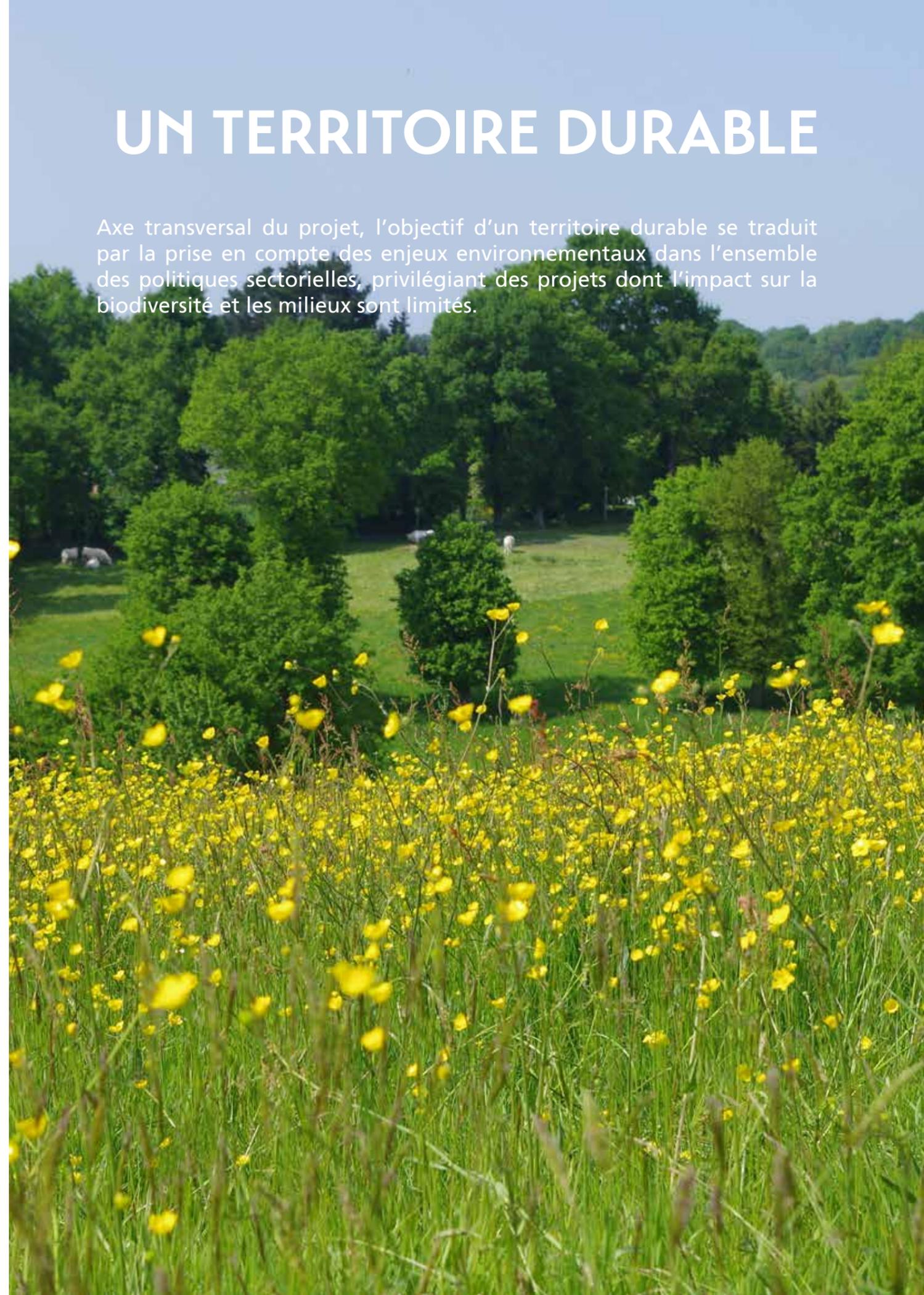
- **Un territoire durable**
- **L'attractivité économique pour de l'emploi pérenne**
- **Un territoire à vivre pour tous**
- **La promotion et le rayonnement du territoire**

Elaborer de façon concertée avec les communes, ces ambitions sont déclinées dans le programme d'actions communautaire en actions portées par l'intercommunalité au titre de ses compétences.



UN TERRITOIRE DURABLE

Axe transversal du projet, l'objectif d'un territoire durable se traduit par la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques sectorielles, privilégiant des projets dont l'impact sur la biodiversité et les milieux sont limités.





RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AVEC TOUS LES ACTEURS

Le projet de territoire du Val d'Ille-Aubigné retient la production d'énergies renouvelables comme un levier pour construire une nouvelle stratégie énergétique et climatique. **L'augmentation de la production et la distribution d'énergies renouvelables sur le territoire** sont déjà engagées depuis plusieurs années sur le territoire et traduites dans le PCAET en objectifs concrets de production d'énergie, en lien avec les objectifs du territoire à énergie positive (TEPOS). L'action du Val d'Ille-Aubigné portera également sur **l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des consommations et des émissions de GES et leur stockage**, dans tous les secteurs consommateurs d'énergie.

Enfin, **la préservation et la restauration des paysages, de la biodiversité, des milieux et des ressources doivent être assurées** par des actions agissant directement sur la biodiversité et l'environnement. De même, la Communauté de communes entend poursuivre **la valorisation des ressources naturelles du territoire et la gestion différenciée des routes et des espaces verts**. Aussi, la mobilisation des acteurs pour la transition écologique et énergétique semble primordiale pour atteindre les objectifs fixés notamment par le PCAET, c'est pourquoi le Val d'Ille-Aubigné travaille **à la mobilisation de tous les acteurs du territoire**.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Être un territoire à Énergie positive en 2040
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Maîtriser les consommations d'énergie
- Maîtriser l'artificialisation des sols
- Investir dans la transition, vers une économie verte
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Densifier et protéger le maillage bocager
- Renforcer les actions pour protéger la ressource en eau, améliorer la qualité de l'eau et atteindre les objectifs du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)
- Renforcer les outils de mobilisation citoyenne

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Produire des énergies renouvelables
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les consommations
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser leur stockage
- Mobiliser tous les acteurs autour de la transition écologique et énergétique
- Préserver, restaurer et faire vivre le paysage et la biodiversité
- Renforcer les actions pour améliorer la qualité de l'eau et protéger la ressource
- Valoriser les ressources naturelles du territoire
- Poursuivre la gestion différenciée des routes et des espaces verts

ZOOM sur les objectifs du PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un document-cadre qui dresse un diagnostic du territoire et prévoit un programme d'action en vue de tendre vers les objectifs qu'il se fixe pour assurer la transition écologique et énergétique. Le Val d'Ille-Aubigné a approuvé son PCAET en février 2020

La Communauté de communes s'est engagée via son PCAET à diminuer de 60% (par rapport à 2010) ses émissions de gaz à effet de serre énergétiques d'ici 2030 et à diminuer de 27% les émissions de GES globaux. La production d'énergies renouvelables sur la Communauté de communes est faible et est essentiellement issue du bois de chauffage. D'autres sources se développent (solaire photovoltaïque et thermique), mais ont besoin d'être renforcées. De fait, au travers de son PCAET, la Communauté de communes vise une production d'énergie renouvelable de 200 GW sur son territoire d'ici 2030. Pour atteindre 20% de part d'énergies renouvelables sur le territoire en 2020 ; cela suppose de tripler la production constatée en 2015 tout en stabilisant les consommations.

Le programme d'action du PCAET décline ainsi les actions à mettre en œuvre sur l'ensemble des thématiques impactantes, notamment en incluant les objectifs du schéma de déplacement, le programme local de l'habitat, mais aussi les actions de protection de la ressource et de la biodiversité, le schéma trame verte et bleue...

Le document prévoit également un volet d'animation et de mobilisation, avec les communes et l'ensemble des acteurs et partenaires du territoire.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Autonomie électrique du territoire et nombre de centrales photovoltaïques
- ✓ Surfaces des aires naturelles protégées
- ✓ Linéaire de continuité rétabli (trame verte et bleue)
- ✓ Qualité des masses d'eau (part de cours d'eau en bon état)
- ✓ Surfaces des zones humides et zones humides restaurées

Le PCAET fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière. L'évaluation intermédiaire du PCAET, prévue en 2023 permettra d'enrichir le projet de territoire et son suivi.



ACCOMPAGNER VERS DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

L'agriculture est un secteur clé de l'économie locale. Au carrefour entre la politique environnementale et économique de la Communauté de communes, la préservation des surfaces agricoles et leur transition vers des pratiques vertueuses constituent un enjeu important, notamment pour favoriser la préservation des ressources et de la biodiversité. Les agriculteurs du territoire seront accompagnés pour maintenir une agriculture dynamique et tendre vers des pratiques durables.

L'objectif est de **soutenir les pratiques agricoles durables** et qui s'inscrivent dans la transition vers un changement de modèle et de pratiques, favorisant les projets innovants et l'expérimentation dans une démarche de progrès. La Communauté de communes mettra en œuvre des actions dans l'objectif de **préserver le foncier et l'activité agricole** de son territoire.

Par pratiques agricoles durables sont entendues les pratiques soutenables, qui tendent à limiter l'impact de l'agriculture sur l'environnement et la santé humaine.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Valoriser le lien entre agriculture, paysage naturel et biodiversité
- Maintenir l'activité agricole et le nombre de sièges d'exploitation
- Rationaliser l'utilisation de la surface agricole utile

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Soutenir les pratiques agricoles durables
- Préserver le foncier agricole

ZOOM sur le PLUi et ses outils de protections

Le plan local de l'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document opposable, approuvé en février 2020 par le Val d'Ille-Aubigné. Il se substitue aux documents d'urbanisme communaux préexistants. Sur la base d'un diagnostic approfondi, il fixe les règles de développement sur l'ensemble du territoire, en se basant sur des scénarios d'évolution démographique et sur les enjeux du territoire.

Le PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a mis en place un certain nombre d'outils en faveur de la protection du foncier agricole, limité les zones d'extension de l'urbanisation et encadré les changements de destinations en vue de maintenir les sièges d'exploitation agricole. Le PLUi intègre également des mesures de protection du bocage : le choix a été fait de classer en Espaces Boisés Classés (EBC) toutes les haies à enjeu « eau » issue de l'inventaire, et de classer en loi paysage toutes les haies à enjeu « biodiversité » ou « paysage ».

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Surface Agricole Utile (SAU) totale dont surface agricole utile en bio
- ✓ Nombre d'entreprises agricoles (activité de culture et d'élevage)
- ✓ Nombre d'exploitants certifiés bio ou en conversion
- ✓ Nombre d'échanges parcellaires réalisés et surface impactée

Les indicateurs de suivi permettent une analyse de l'évolution des dynamiques agricoles sur le territoire. En partenariat avec les acteurs du secteurs, d'autres indicateurs pourront être développés selon les thématiques.



PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION LOCALE ET RESPONSABLE

Le Val d'Ille-Aubigné souhaite soutenir le développement des circuits courts et de proximité. Le Plan Bio territorial et l'engagement dans le projet Terre de Sources témoignent de la volonté du Val d'Ille-Aubigné de faire de l'alimentation locale un enjeu fort de son projet. Dans un objectif de résilience alimentaire, de préservation de la ressource et de la biodiversité, la place de la production en agriculture biologique dans la promotion de ce système alimentaire local sera valorisée. Aussi, la Communauté de communes se donne comme objectif de maintenir et développer l'agriculture biologique sur son territoire en donnant des opportunités et des perspectives pour accompagner les agriculteurs dans la transition.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Augmenter la surface agricole bio, améliorer l'attractivité du territoire pour l'installation d'exploitants agricoles en bio
- Augmenter les actions de ventes directes et l'approvisionnement local des personnes privées ainsi que des acteurs de la restauration
- Accompagner la restauration collective vers des pratiques durables (approvisionnement local et réduction du gaspillage)

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Soutenir le développement des circuits courts de proximité
- Accompagner le développement de l'agriculture biologique
- Inciter les consommateurs à la consommation locale et responsable, notamment les acteurs de la restauration collective

ZOOM sur le Plan bio

En février 2019, le Val d'Ille-Aubigné s'est lancé dans l'élaboration d'un « Plan Bio ». En cours de labellisation en programme alimentaire territorial (PAT), ce programme, actuellement au démarrage de l'élaboration de son programme d'action, a pour objectif de préciser les actions à conduire pour tendre vers une alimentation locale et responsable. Le cahier des charges intègre les dimensions partenariales et les nécessaires actions du producteur au consommateur.

Document coconstruit, avec la consultation des producteurs du territoire et des différents partenaires, le PAT devra être cohérent avec les objectifs du projet de territoire et permettra de compléter le programme d'action en vue d'atteindre les objectifs.

Le diagnostic fait notamment ressortir le besoin de favoriser les lieux de dialogue entre élus et agriculteurs et agriculteurs et citoyens.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Part du bio dans les structures collectives
- ✓ Nombre d'entreprises commercialisant régulièrement en circuit court
- ✓ Acteurs engagés dans la démarche « Terre de Sources »

Le programme alimentation territorial doit prévoir un dispositif d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre. L'évaluation de la thématique sera alimentée dans ce cadre, en lien avec les partenaires impliqués dans le projet.

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR DE L'EMPLOI PÉRENNE





ACCOMPAGNER LES ACTEURS, LES PROJETS ÉCONOMIQUES ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le développement économique est une compétence obligatoire des intercommunalités. L'action de la Communauté de communes consiste principalement en une aide à la création et au développement des entreprises **par l'accompagnement des acteurs et des projets économiques**. Compétente en matière de gestion et construction de zones d'activités (ZA), le Val d'Ille-Aubigné souhaite offrir une offre diversifiée d'accueil et ainsi **développer du foncier d'activité et de l'immobilier d'entreprise**.

Le schéma de développement économique pose les objectifs d'une politique cohérente pour l'implantation durable des entreprises sur le territoire afin de favoriser la création et le maintien d'emplois pérennes sur le territoire.

Le Val d'Ille-Aubigné a également engagé des actions en faveur d'économies alternatives que sont **l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire** et souhaite favoriser et accueillir des entreprises innovantes.

En cohérence avec l'axe transversal du projet, **la Communauté de communes souhaite favoriser les pratiques vertueuses des acteurs économiques, pour limiter l'impact des activités sur l'environnement**.

Aujourd'hui, **les points accueil emploi (PAE) permettent d'orienter et d'accompagner tous les publics** dans les démarches de recherche d'emploi et/ou d'orientation. La volonté est de poursuivre les accompagnements en menant également des actions dans le domaine social, en complémentarité des communes et du Département.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Un territoire de dynamisme économique, attractif pour les futurs entrepreneurs, et soutien des entreprises aux moments clés de leur développement
- Accompagner les modèles économiques innovants et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Des zones d'activités attractives par un aménagement et une gestion à forte qualité environnementale
- Répondre aux besoins par une offre diversifiée d'accueil
- Renforcer des synergies entre les entreprises
- Accompagner les personnes dans les démarches de recherche d'emploi et/ou orientation

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Accompagner les projets des acteurs économiques
- Développer le foncier d'activité et l'immobilier d'entreprises
- Soutenir le développement de l'économie circulaire et l'innovation
- Soutenir les initiatives de l'économie sociale et solidaire
- Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique et énergétique et les pratiques vertueuses et innovantes
- Orienter et accompagner tous les publics via les points accueil emploi

ZOOM sur le schéma de développement économique

Le schéma de développement économique est un document-cadre qui définit la stratégie de développement économique du Val d'Ille-Aubigné sur son champ de compétence.

Conscient de la richesse de son écosystème économique, le Val d'Ille-Aubigné a pour objectif de maintenir et développer la dynamique locale. Les synergies inter-entreprises l'alimentent. L'accueil de nouvelles entreprises est donc au cœur des ambitions de la Communauté de communes. De plus, la transition énergétique et écologique est au centre du projet de territoire du Val d'Ille-Aubigné.

Les ambitions pour le développement économique du Val d'Ille-Aubigné sont :

- Contribuer à l'image et à la notoriété des entreprises implantées et du territoire ;
- Développer l'emploi en adéquation avec les attentes et les besoins de la population active du territoire ;
- Créer des richesses pour les habitants, les entreprises et les collectivités locales ;
- Créer de nouveaux services aux entreprises et à la population ;
- Renforcer les liens entre les entreprises et les habitants du territoire ;
- Maintenir et développer les différentes infrastructures propices au développement économique.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Taux de chômage
- ✓ Nombre d'établissements sur le territoire
- ✓ Stock de foncier économique et nombre de ZA
- ✓ Nombre d'accompagnements PAE



SOUTENIR LE MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

La Communauté de communes est compétente en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. À l'heure actuelle, l'intérêt communautaire correspond au dernier commerce dans les communes de moins de 2 500 habitants. À ce titre, le Val d'Ille-Aubigné est propriétaire de 10 locaux à usage commercial.

Au-delà de sa compétence sur le dernier commerce, la Communauté de communes, dans le cadre de ses politiques sectorielles, notamment par les aides aux TPE/ PME et par ses actions en matière d'urbanisme et de renouvellement urbain en partenariat avec les communes, participe au maintien de la dynamique du commerce de proximité et de centralité.

En lien avec la redynamisation des centres-bourgs, de limitation des déplacements, le Val d'Ille-Aubigné souhaite redéfinir sa stratégie d'intervention en définissant les commerces et activités concernées par son intervention. La révision de cette stratégie est le préambule pour mener une politique efficace, adaptée aux besoins.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Maintenir la proximité dans les achats courants essentiels
- Favoriser la dynamique du commerce de proximité et de centralité

ZOOM sur la place des commerces de centralités dans le PLUi

Une des orientations du PLUi est d'animer les centralités pour renforcer leur vitalité et l'attractivité commerciale (commerces, équipements, services, animations...). La stratégie précise qu'afin de favoriser l'animation des centralités, lieu privilégié d'implantation des services et commerces de proximité plusieurs leviers peuvent être engagés :

- Faire de la centralité un lieu de convergence des déplacements piétons, cycles ou véhiculés pour les habitants et les usagers de la commune ;
- Inciter le regroupement des services, équipements et commerces dans la centralité ;
- Aménager les espaces publics de cette centralité pour accompagner le développement des commerces : prévoir des aménagements et équipements permettant de renforcer l'attractivité et accueillir les commerces traditionnels et temporaires (commerce ambulant, marchés, animation saisonnière ...)
- Permettre les usages actuels et futurs des habitants et développer l'accès aux nouvelles technologies sur l'espace public et dans les équipements. (Points d'accès à internet en WIFI via des kiosques, dans les squares et les espaces communs des équipements) ;
- Ces orientations sont traduites dans les OAP du PLUi et prises en considération dans les projets de renouvellement urbain, notamment dans le programme d'actions foncières (PAF).

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Nombre de derniers commerces, propriétés de la Communauté de communes, en activité
- ✓ Nombre de commerces de centralité ayant bénéficié de Pass Commerce



DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX USAGES NUMÉRIQUES

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur le territoire, avec l'objectif d'amener le Très haut Débit à 100% des foyers bretons d'ici 2030. Les communes du Val d'Ille-Aubigné devraient toutes être fibrées en 2026.

Au-delà de l'infrastructure, la dimension de développement et d'accès aux usages numériques est transversale au projet : la question d'accès aux services est systématiquement posée dans la recherche d'outils ou de méthode pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire. La Communauté de communes aura à cœur de faciliter l'accès aux services.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Rendre accessible à tous l'usage du numérique

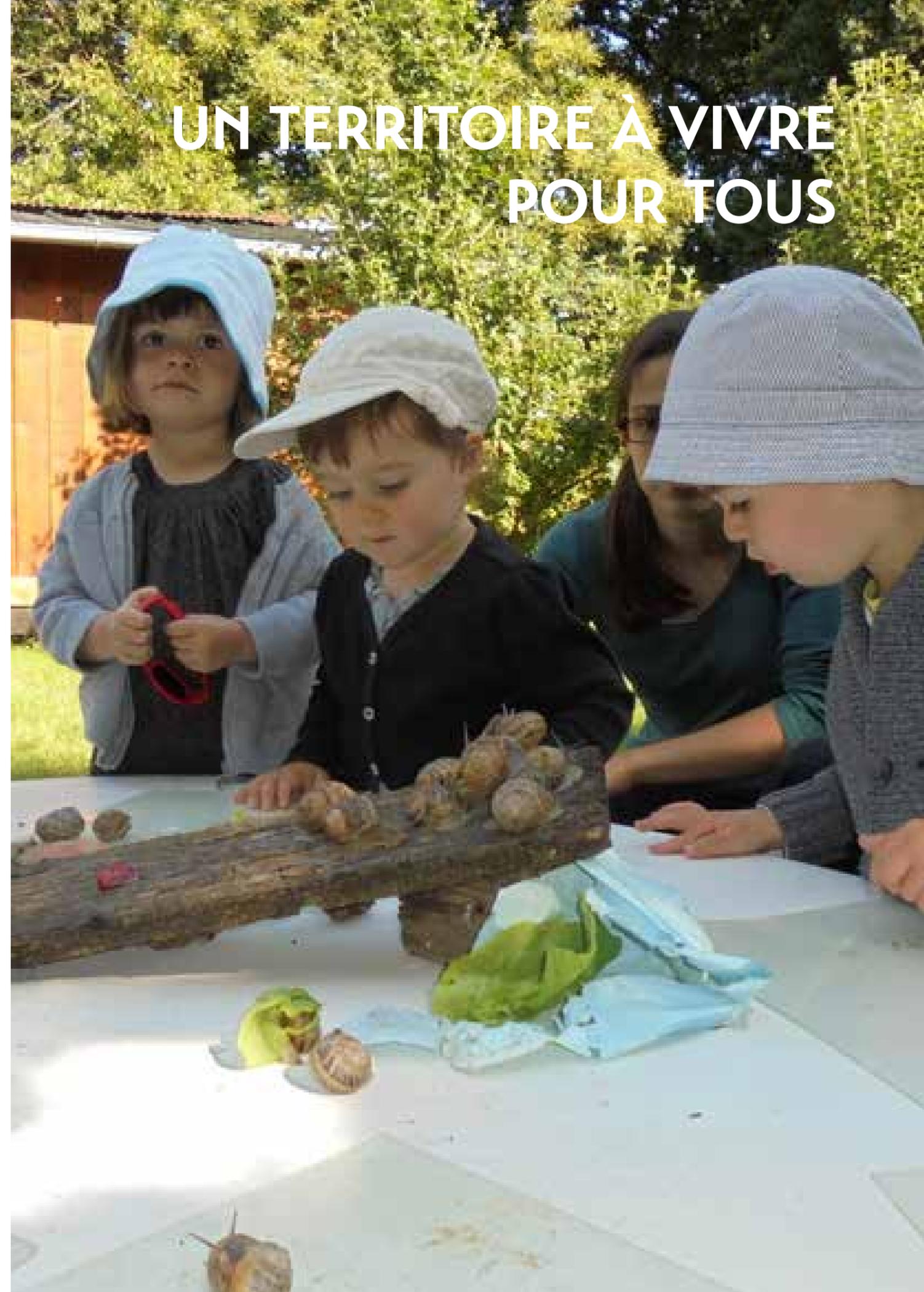
ZOOM sur le déploiement de la fibre

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030. Ce projet représente un coût total estimé à 2 milliards d'euros pour l'ensemble de la Bretagne. Le syndicat mixte Mégalis Bretagne est le maître d'ouvrage de Bretagne Très Haut Débit. Sur le territoire, les travaux sont financés par l'Europe, l'État, la Région, le Département et le Val d'Ille-Aubigné. La participation financière totale de la Communauté de communes est estimée à 8 000 000 €.

INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI

- ✓ Taux de couverture de la fibre

UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS





PERMETTRE L'ACCUEIL DES FAMILLES PAR L'HABITAT ET LES SERVICES

Cet enjeu regroupe les politiques menées par la Communauté de communes en faveur de l'habitat, de la jeunesse et de la petite enfance. Ces politiques ont en commun de permettre l'accueil de tous sur le territoire, en particulier des familles et s'articulent avec les actions des communes et des partenaires.

Un des objectifs est de proposer une offre d'habitat diversifiée, par **la production de logement social et l'amélioration de la qualité du parc de logements existants**. Le Val d'Ille-Aubigné portera également une attention particulière à proposer des solutions d'habitat aux publics spécifiques.

Le **développement de l'offre d'activité pour la jeunesse** et **l'accompagnement de l'accueil du jeune enfant** sont également des enjeux pour la Communauté de communes, en lien avec les partenaires et les acteurs du territoire.

L'objectif est d'attirer de nouveaux habitants, mais également de pérenniser leur implantation sur le territoire tout en **s'assurant d'un urbanisme économe**, favorisant **la revitalisation des centres bourgs**, en accord avec les engagements du PLUi et du PCAET.

Dans l'objectif de permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services, la Communauté de communes souhaite engager une réflexion sur les besoins du territoire en matière de santé. Actuellement, la Communauté de communes n'a pas de compétence sur cette thématique. Or, il apparait, notamment avec le prisme de la crise sanitaire, que cette thématique doit être le fruit d'une collaboration entre différents partenaires et dans laquelle le Val d'Ille-Aubigné pourrait trouver sa place, selon les résultats d'un état des lieux des besoins.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre dans le domaine de l'habitat et permettre de réduire la consommation énergétique des ménages
- Une meilleure mixité sociale et un parc résidentiel qui répond aux différents besoins en matière de logement aux différentes étapes de la vie
- Revitaliser les centres bourgs
- Lutter contre le mal-logement
- Répondre aux besoins spécifiques : logement d'urgence, l'accueil des gens du voyage,
- Participer à l'effort de solidarité en soutenant les associations d'accueil des migrants
- Maintien des personnes dans leur logement en autonomie
- Veiller à la qualité d'accueil pour les enfants, quel que soit le mode de garde
- Faciliter l'accès aux services indispensables (services administratifs, sociaux, de santé ...)
- Participer à l'offre de service à toutes les étapes de développement de l'enfant
- Accompagner l'offre France Service

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Préconiser un urbanisme économe en espace et le développement de l'habitat durable
- Revitaliser les centres-bourgs/villes
- Produire du logement social
- Améliorer le parc de logements existants, via l'action de Pass Réno
- Développer l'offre d'activité pour la jeunesse
- Développer et accompagner l'accueil des jeunes enfants

ZOOM sur le PLH

Le programme local de l'habitat est le guide de la politique communautaire en matière d'habitat. Le PLH du Val d'Ille-Aubigné, validé en 2019, est en vigueur jusqu'en 2024. Il est intégré au PCAET et s'articule autour des objectifs suivants :

- Favoriser un développement équilibré du territoire
- Optimiser la consommation foncière
- Mobiliser le parc de logements existants
- Répondre aux besoins non couverts par les marchés immobiliers
- Piloter le projet intercommunal

Les actions du PLH sont détaillées dans un programme d'action exhaustif.

ZOOM sur l'actualisation du schéma petite enfance

Le schéma petite enfance permet de faire le point sur l'offre et la demande en matière d'accueil des enfants. Il prend en compte l'ensemble de l'offre disponible sur le territoire et doit ainsi s'appuyer sur un diagnostic complet. L'actualisation du projet permettra d'analyser les besoins en matière d'établissement d'accueil des jeunes enfants, mais aussi sur les modalités d'interventions du RIPAME sur le territoire.

ZOOM sur France Services

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces « France services » permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Le réseau des structures labellisées « France services » se compose de plus de 1 300 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. La commune de Sens de Bretagne dispose d'un guichet « France Services ».

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de logements locatifs sociaux (LLS) par commune
- ✓ Part de demandes de logement social satisfaites
- ✓ Plateforme locale de rénovation de l'habitat - nombre d'accompagnements des ménages depuis le lancement
- ✓ Nombre de constructions de logements

En matière de logement, le programme local de l'habitat prévoit un dispositif de suivi et d'évaluation. Le PLH fait l'objet d'un bilan intermédiaire. Le suivi est assuré par un observatoire dont les données sont mises à jours et permettent de connaître l'évolution du marché.

La politique de la petite enfance fait l'objet d'une analyse annuelle. Les indicateurs sont mis à jour annuellement et permettent un suivi de l'activité. La révision du schéma offrira une analyse plus qualitative de la situation

- ✓ Nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant sur le territoire et nombre de places (dont communautaire)





SOUTENIR LES ACTIONS ENVERS NOS AINÉS

Particulièrement mis en lumière par la crise sanitaire, les actions de soutien envers les aînés avaient été évoquées lors du projet de territoire 2017-2020 comme une piste de réflexion. Les communes via leur CCAS et le CLIC sont en effet les principaux acteurs de la politique. Faire du **soutien aux actions envers nos aînés** un enjeu du projet de territoire est une affirmation de la nécessité de renforcer la solidarité et de réfléchir, sur la base d'un état des lieux détaillé, à l'évolution du rôle de l'intercommunalité dans la coordination pour l'assurance de service de qualité sur l'ensemble du territoire, en coordination étroite avec les communes.

En parallèle de cette réflexion, **le CIAS poursuit la gestion des 3 EPHAD communautaires ainsi que les dispositifs d'accueil de jour déjà mis en place dans les structures.**

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Participer à rompre l'isolement

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

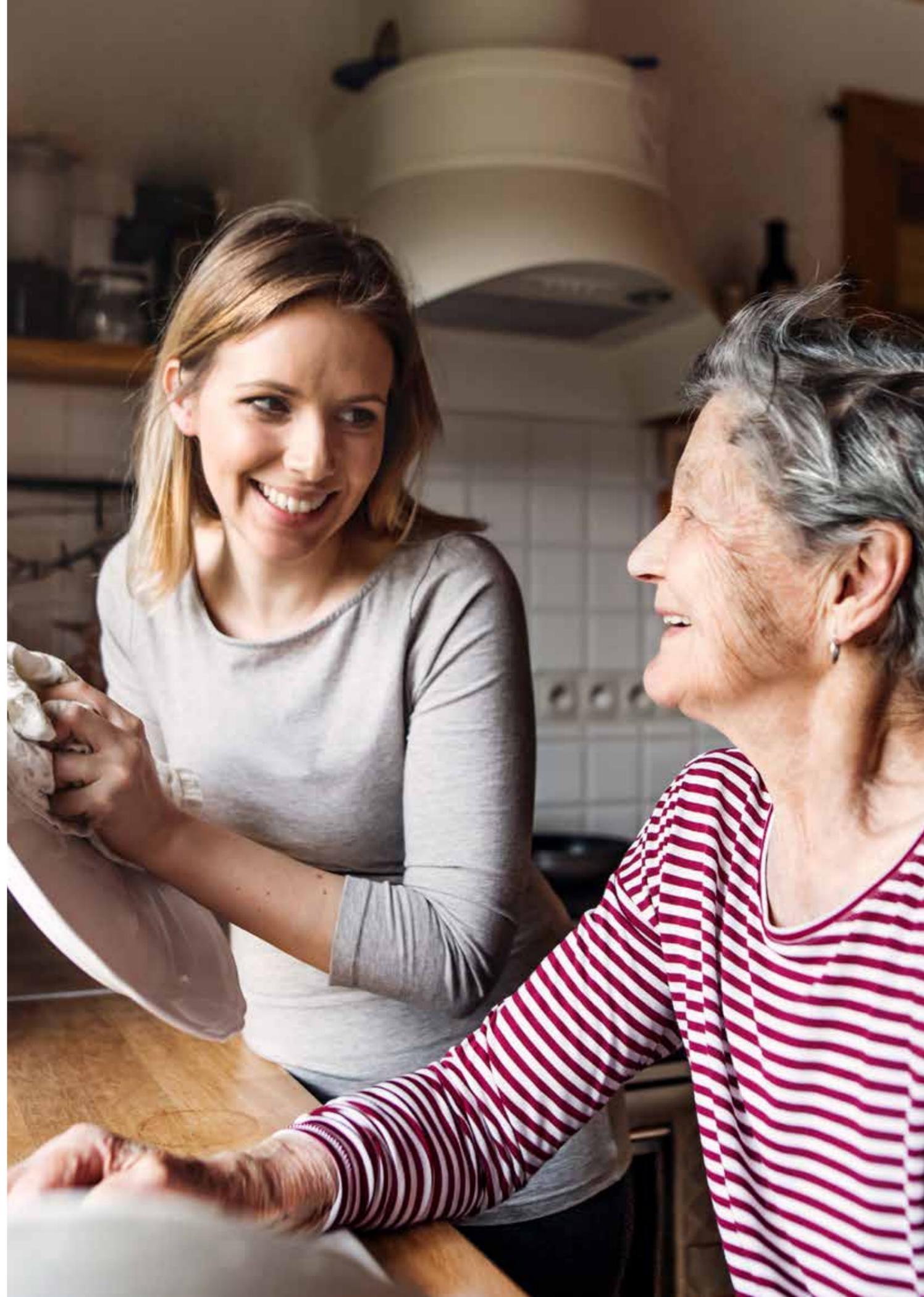
- Soutenir les services aux séniors
- Poursuivre la gestion des EHPAD du Val d'Ille-Aubigné

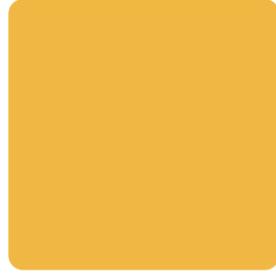
ZOOM sur le fonctionnement du CIAS

Créé en 2010 pour la gestion de l'EHPAD de Guipel, l'établissement public gère également depuis 2017 les EHPAD de Montreuil-sur-Ille et Saint-Aubin-d'Aubigné. C'est sa seule mission. Composé de vingt membres, dont la moitié d'élus, son conseil d'administration est présidé par le Président du Val d'Ille-Aubigné. Mais le CIAS est indépendant. Il ne constitue pas un service de la Communauté de communes. L'établissement est financé par les fonds publics du Département d'Ille-et-Vilaine et de l'Agence régionale de santé (ARS), complétés par les prix de journée acquittés par ses résidents.

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de places en EPHAD communautaire
- ✓ Nombre d'accueils de jour annuel





DÉVELOPPER L'USAGE D'OFFRES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE SOLO

La loi d'organisation des mobilités (LOM) et la prise de compétence par la Communauté de communes vont renforcer le rôle du Val d'Ille-Aubigné comme acteur de la mobilité, pour mettre en œuvre les actions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par le schéma des déplacements et le PCAET en matière de limitation des trajets en voiture individuelle et d'augmentation des parts modales en solution alternative.

Le Val d'Ille-Aubigné est engagé sur le thème de la mobilité depuis de nombreuses années et souhaite continuer à monter en compétence et en offre de service sur cette thématique. Aussi, il collabore avec l'ensemble des acteurs à l'évolution de l'offre de transport collectif et plurimodal.

La Communauté de communes souhaite également poursuivre le développement d'infrastructures favorisant les modes doux et mettre en œuvre des actions pour développer les pratiques alternatives à la voiture solo.

Pour que la politique en matière de mobilité concerne tous les publics, elle souhaite mener des actions spécifiques pour permettre la mobilité des publics fragiles.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports
- Permettre un meilleur accès aux transports et services pour tous les habitants du territoire
- Augmenter la part de transport collectif et du covoiturage dans les trajets domicile-travail en proposant une offre efficace qui s'appuie sur l'intermodalité
- Permettre l'accessibilité des équipements majeurs sur et hors territoire en modes doux de déplacement

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Développer des alternatives à la voiture solo
- Collaborer à l'évolution de l'offre en transport collectif et multimodal
- Développer des infrastructures favorisant les modes doux

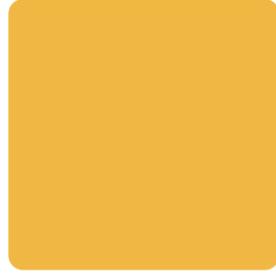
ZOOM sur les schémas des déplacements inclus au PCAET

Le schéma de déplacement, élaboré par le Val d'Ille-Aubigné constitue un cadre pour la politique en matière de mobilité. Ce schéma est intégré au PCAET afin de faire valoir les actions en faveur des mobilités alternatives et de la réduction des consommations énergétiques dans le domaine des transports. Le schéma s'articule autour de 3 orientations :

- **Orientation 1** : L'amélioration des déplacements de et vers Rennes Métropole aussi bien en transports collectifs, qu'en covoiturage et à vélo. Sur un territoire où la pratique automobile est bien ancrée, il apparaît clairement que les solutions limitant l'autosolisme sont des axes de développement prioritaires
- **Orientation 2** : Faciliter l'accès aux services et équipements sur le territoire communautaire par l'amélioration des déplacements vers les pôles générateurs en proposant des solutions de mobilités s'appuyant sur la structuration territoriale existante. Il renforce les connexions et les complémentarités entre les offres de transport
- **Orientation 3** : Développer les modes actifs et sécuriser les déplacements en renforçant le déploiement des services à la mobilité durable. Ainsi, elle souhaite poursuivre son engagement de proposer et d'expérimenter des solutions innovantes et décarbonées, qui permettent de mieux répondre à la lutte contre la voiture solo. Le renforcement des initiatives locales, le développement de la communication et de la sensibilisation sont des axes d'amélioration que le Val d'Ille-Aubigné souhaite accompagner

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de contrats de location VAE
- ✓ Fréquentation vélo en libre-service (nombre d'utilisateurs)
- ✓ Itinéraires cyclables aménagés
- ✓ Nombre de locations et d'utilisateurs autopartage
- ✓ Nombre d'aires et de places de covoiturage



FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

La Communauté de communes souhaite poursuivre la gestion de l'aide alimentaire par le fonctionnement de l'épicerie solidaire et les partenariats avec les autres acteurs du territoire. L'épicerie alimentaire permet aussi de créer du lien dans l'objectif d'améliorer la situation des personnes en difficultés passagères et participer à prévenir les situations de surendettement.

La Communauté de communes exerce depuis les années 90 des actions en faveur de l'insertion professionnelle pour tous les publics et plus spécifiquement pour les publics en insertion. Le Val d'Ille-Aubigné **accompagne les publics en difficulté via des chantiers d'insertion** avec pour objectif une insertion professionnelle durable.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Développer les actions de solidarité sur le territoire
- Apporter une aide alimentaire aux personnes en situation de difficulté
- Améliorer la situation des personnes en difficultés passagères et prévenir les situations de surendettement
- Insertion professionnelle durable par des sorties positives du chantier d'insertion
- Un parcours vers l'emploi pour les publics en difficulté sociale et professionnelle

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Poursuivre les actions en faveur de l'aide alimentaire
- Accompagner les publics en difficulté via des chantiers d'insertion

ZOOM sur les missions du chantier d'insertion communautaire

Les principales missions du chantier d'insertion visent à :

- Assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (les jeunes en grande difficulté, les bénéficiaires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs reconnus handicapés)
- Proposer un accompagnement socioprofessionnel
- Assurer un encadrement technique adapté à la situation de la personne

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de salariés du chantier d'insertion



LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE





DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Le Val d'Ille-Aubigné possède des atouts touristiques forts, avec la présence du Canal d'Ille-et-Rance, de l'étang de Boulet et de la Vallée du Couesnon, espaces naturels attractifs. **Le Canal d'Ille-et-Rance et le domaine de Boulet (site Natura 2000) sont des sites structurants à valoriser.**

Le schéma touristique sera actualisé afin de prendre en compte l'actualité des enjeux pour améliorer la qualité des services touristiques, inclure le patrimoine dans la réflexion et travailler à la promotion touristique, compétence intercommunale obligatoire.

Le schéma de développement culturel a permis de **définir une politique et un projet culturel cohérents**, favorisant la coordination, et a permis de mettre en marche le développement et la structuration du réseau de lecture publique actuellement en phase de développement. **Le soutien aux initiatives culturelles et à l'accueil d'artistes sur le territoire** est un enjeu fort de la politique culturelle

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'accès à la culture pour tous
- Mettre en valeur les espaces naturels du territoire
- Contribuer au rayonnement touristique et culturel du territoire élargi en renforçant la visibilité touristique du territoire par la qualification et la promotion des services
- Exploiter des atouts naturels et patrimoniaux du territoire pour proposer une offre touristique et culturelle originale, ambitieuse et attractive

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Mettre en œuvre le projet culturel intercommunal
- Développer la lecture publique
- Soutenir les initiatives culturelles et l'accueil d'artistes sur le territoire
- Améliorer la qualité des services touristiques avec une offre globale (nature /culture/sport/patrimoine...)
- Renforcer l'attractivité des sites structurants : Canal d'Ille-et-Rance et Domaine de Boulet

ZOOM sur le schéma de développement culturel

Le schéma culturel, approuvé en octobre 2018 définit les orientations stratégiques qui positionnent l'intercommunalité sur des champs spécifiques :

- Le spectacle vivant (soutien aux acteurs culturels, aux lieux de diffusion et aux événements culturels)
- Les pratiques culturelles (enseignement artistique, soutien aux pratiques amateurs qualifiées, éducation artistique et culturelle)
- La lecture publique

Le plan d'action du schéma permet l'articulation du projet autour de 4 axes :

- Favoriser le développement d'une offre d'enseignements et de pratiques artistiques de proximité ;
- Développer une offre culturelle de spectacle vivant en proximité ;
- Développer et coordonner un parcours d'éducation artistique et culturelle et d'accès à la culture ;
- Développer la qualité et l'accès à l'offre culturelle à travers la mutualisation et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques.

ZOOM sur l'actualisation du schéma touristique

L'actualisation du schéma touristique est inscrite comme action dans le projet de territoire. En effet, l'objectif est de redéfinir la stratégie et les axes de développement de politique touristique de la Communauté de communes. L'un des enjeux sera de trouver la juste place à l'ensemble des atouts du territoire en intégrant le patrimoine sur l'ensemble des communes du Val d'Ille-Aubigné. Le schéma touristique s'articulera autour d'un état des lieux et d'une stratégie touristique à redéfinir en maintenant la volonté de favoriser un tourisme raisonné et responsable, en lien avec les actions déjà engagées autour du tourisme itinérant et nature. Le schéma touristique devra prendre en compte l'ensemble des acteurs de la filière ainsi que les partenaires

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre de compagnies en résidence accueillies par les partenaires
- ✓ Nombre d'événements soutenus par le fond de soutien du Val d'Ille-Aubigné
- ✓ Fond documentaire : Nombre de prêts /an
- ✓ Nombre de lecteurs utilisant le réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné
- ✓ Linéaire de sentiers de randonnées
- ✓ Nombre de nuitées
- ✓ Nombre de personnes pratiquant une activité nautique au Domaine de Boulet (par saison)



DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS

La compétence du Val d'Ille-Aubigné en matière de politique sportive est aujourd'hui centrée autour du soutien aux deux offices des sports et à la réalisation d'équipements sportifs communautaires structurants. Dans l'objectif de **développer une politique sportive cohérente**, un schéma stratégique des équipements sportifs structurants sera mis en place pour calibrer l'intervention, définir l'intérêt communautaire et le rôle de la Communauté de communes dans la politique sportive. La politique sportive devra permettre de **développer et/ou soutenir les grands équipements structurants**.

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Rendre accessible à tous la pratique du sport
- Prendre en compte les objectifs de réduction de consommation énergétique dans la construction de nouveaux équipements
- Développer des complémentarités entre les équipements sportifs
- Tendre vers une politique sportive cohérente

THÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- Développer une politique sportive cohérente
- Développer/soutenir les grands équipements structurants

ZOOM sur l'élaboration d'un schéma de développement sportif

La mise en œuvre d'un schéma des équipements sportifs est inscrite au projet. Il doit permettre de redéfinir de façon concertée avec les communes, la place de l'intercommunalité en matière de politique sportive, sur la base d'un état des lieux des besoins. Il sera également l'occasion de mettre en lumière les initiatives et les équipements existants sur le territoire et les pratiques actuelles. Par la mise en œuvre de ce schéma, l'objectif est de clarifier le rôle et les interventions de la Communauté de communes et de définir de façon précise les besoins en équipement structurant.

INDICATEURS DE SUIVI

- ✓ Nombre d'équipements à rayonnement communautaire
- ✓ Nombre d'inscrits aux offices des sports



PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION

Tout au long de la démarche d'élaboration, des idées nouvelles ont émergé et des questions ont été mises en débat. L'engagement d'une évaluation et d'une révision du projet de territoire à mi-mandat permettra de prendre en compte la maturation de certaines réflexions émergentes. N'ayant aujourd'hui, pas fait l'objet d'arbitrages sur les modalités de leurs mises en œuvre au cours du mandat, il s'agit des sujets sur lesquels des états des lieux doivent être engagés, par exemple dans le domaine de la santé, du soutien des actions envers les séniors ou encore les attendus en matière de périscolaire. Des outils nouveaux pourront également être réfléchis, comme la mise en place d'un budget vert ou d'un budget intercommunal participatif.

La révision du projet à mi-mandat sera l'occasion de prendre en compte les travaux et échanges avec le Conseil de développement sur du plus long terme ainsi que de mobiliser les outils de mobilisation des citoyens qui auront pu être développés.

Le projet de territoire est un cadre, qui veut donner une vision stratégique du développement du territoire. Sa rédaction est l'occasion de concertation, de partage des ambitions et des enjeux, mais son approbation ne doit pas y mettre un terme. Les réflexions portées au fil des ans par l'intercommunalité, par les communes et par l'ensemble des forces vives du territoire trouveront leur place dans le projet de territoire qui se veut évolutif.

LE PROGRAMME D'ACTION





PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Produire des énergies renouvelables dans le patrimoine public et inciter les acteurs du territoire, privés et publics, à développer des projets EnR (ombrières, toitures, traqueurs...)
- ✓ Informer et accompagner la production d'énergie renouvelable
- ✓ Initier et accompagner des projets de grands et moyens éoliens, en favorisant les projets citoyens et la bonne prise en compte des enjeux de concertations et d'études d'impacts en amont des projets, au-delà de la stricte réglementation
- ✓ Établir un plan pour structurer la filière bois énergie
- ✓ Valoriser les restes de fauches en méthanisation

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Travailler sur le patrimoine public via le suivi des consommations et la connaissance renforcée du parc public
- ✓ Accompagner et suivre les réalisations de rénovations pour améliorer l'efficacité des bâtiments publics, de l'habitat (privé et public) et des bâtiments tertiaires existants
- ✓ Mobiliser des outils pédagogiques innovants et mettre en place des animations à destination d'une diversité de publics, en partenariat avec tous les acteurs du territoire (ex : balade thermographique, écogeste...)
- ✓ Accompagner et soutenir les projets d'autoconsommation collective.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET FAVORISER LEUR STOCKAGE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Poursuivre des partenariats avec des unités de méthanisation du territoire en optimisant le transport, le stockage et la valorisation
- ✓ Veiller à la valorisation des déchets par le SMICTOM et inciter la réduction de la production de déchet

MOBILISER TOUS LES ACTEURS AUTOUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Associer la société civile dans les grands projets de production d'énergie renouvelable
- ✓ Impliquer la société civile et les acteurs locaux dans les projets liés à la transition écologique et énergétique (caravane et agenda de la transition)
- ✓ Impliquer plus les habitants.e.s et usagers, en innovant et en expérimentant de nouvelles actions, notamment en direction des jeunes et des personnes vulnérables
- ✓ Accompagner les communes volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action communal
- ✓ Favoriser la communication spécifique autour de la transition écologique et énergétique, en impliquant les communes
- ✓ Élaborer un récit de territoire participatif

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Mettre en œuvre le schéma local trame verte et bleue, notamment pour la préservation et la restauration des zones humides, des surfaces boisées et des carrières
- ✓ Préserver et restaurer le maillage bocager et les vergers
- ✓ Travailler avec les communes pour informer et faire respecter la réglementation en matière de protection bocagère
- ✓ Lutter contre les espèces invasives
- ✓ Définir une stratégie foncière en faveur de la compensation et/ou de la préservation de la biodiversité et étudier les modalités de sa mise en œuvre, en lien avec les partenaires

RENFORCER LES ACTIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET PROTÉGER LA RESSOURCE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Coopérer avec les syndicats de bassins versants pour concourir et faciliter la gestion intégrée, équilibrée et durable de la ressource en eau, la préservation et la gestion des cours d'eau et des écosystèmes aquatiques, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau
- ✓ Travailler à la qualité de bon fonctionnement des systèmes d'assainissement
- ✓ Inciter à limiter les consommations

VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Valoriser l'herbe exportée par la méthanisation ou le compostage
- ✓ Promouvoir les actions en faveur du développement d'une filière bois d'œuvre locale
- ✓ Valoriser les productions pommes des vergers par la mise en lien entre propriétaires de vergers non exploités et associations du territoire

POURSUIVRE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ROUTES ET DES ESPACES VERTS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Aménager et entretenir l'ensemble des espaces verts selon les principes de la gestion différenciée, en développant une stratégie d'action transversale à l'ensemble des services concernés
- ✓ Encourager l'entretien des parcelles par l'éco-pâturage
- ✓ Poursuivre le fauchage tardif des talus et fossés de bords de route sur l'ensemble de la voirie communautaire et limiter l'impact environnemental de l'export



SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Mettre en œuvre un programme d'actions pour la préservation, la plantation et la restauration du maillage bocager
- ✓ Encourager la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) en partenariat avec les syndicats de bassins versants et les autres partenaires
- ✓ Soutenir les initiatives locales individuelles et collectives des exploitants agricoles en faveur du bocage, de la biodiversité et de la transition écologique
- ✓ Accompagner les syndicats de bassins versants dans les actions visant à limiter les pollutions diffuses
- ✓ Promouvoir et accompagner les échanges parcellaires

PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Accompagner la transmission et le maintien des sièges d'exploitation, en anticipant les départs en retraite
- ✓ Protéger les zones agricoles dans le PLUi
- ✓ Participer à un plan de maintien des sièges d'exploitation agricole : conservation, changement de destination
- ✓ Accompagner les jeunes dans leur démarche d'installation



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Valoriser le développement des circuits courts en lien avec les producteurs et les partenaires
- ✓ Communiquer autour des acteurs locaux
- ✓ Promouvoir et faire vivre le dispositif « Terre de Sources »

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Repérer de manière anticipée des exploitants agricoles de plus de 55 ans
- ✓ Favoriser la transmission vers des exploitations en agriculture bio, notamment en lien avec la chambre d'agriculture et les communes
- ✓ Accompagner des porteurs de projets agricoles vers les filières bio en les orientant vers les différents partenaires (département, région, SAFER, chambre d'agriculture)
- ✓ Faire une veille foncière et acquérir des terrains pour l'installation d'exploitants en agriculture bio
- ✓ Finaliser et mettre en œuvre le « Plan Bio Territorial »

INCITER À LA CONSOMMATION LOCALE ET RESPONSABLE, NOTAMMENT LES ACTEURS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Inciter les cantines à l'approvisionnement local et à la réduction du gaspillage
- ✓ Promouvoir le dispositif Terres de Sources
- ✓ Poursuivre l'effort dans la qualité de l'alimentation dans les structures de petite enfance et dans les EPHAD
- ✓ Intégrer au programme d'action du « Plan Bio » des actions en direction des consommateurs



ACCOMPAGNER LES PROJETS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Accompagner à la création-reprise-transmission d'entreprises en lien avec les autres acteurs économiques du territoire (y compris hors ZA et immobilier public)
- ✓ Accompagner à la pérennisation et au développement des entreprises
- ✓ Développer la prospective et le marketing territorial pour attirer de nouvelles entreprises
- ✓ Communiquer et faire rayonner les acteurs du territoire, en lien avec les réseaux et associations d'entreprises
- ✓ Associer l'ensemble de l'écosystème du développement économique sur le territoire (partenariats avec les chambres consulaires, les associations de développement...)
- ✓ Entretenir une dynamique réseau à tous les stades du développement de l'entreprise, notamment avec les communes
- ✓ Dynamiser l'activité économique des TPE, en soutenant la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat (pass commerce/artisanat)

DÉVELOPPER LE FONCIER D'ACTIVITÉ ET L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Poursuivre l'aménagement et la gestion des zones d'activités
- ✓ Poursuivre la dynamique de commercialisation du foncier d'activités et de l'immobilier d'entreprises
- ✓ Promouvoir le coworking
- ✓ Entretenir la dynamique des acteurs privés pour le développement d'immobilier d'entreprise sur le territoire

SOUTENIR LES INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'INNOVATION

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Rechercher des synergies entre entreprises, en économie collaborative et circulaire
- ✓ Être à l'écoute et accompagner le développement et l'implantation de projets innovants
- ✓ Faciliter la création de nouveaux modèles de développement en économie circulaire au sein des zones d'activités
- ✓ Être à l'écoute des synergies existantes sur le territoire et à venir

SOUTENIR LES INITIATIVES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Héberger et accompagner des porteurs de projet à la pépinière ESS de Langouët, aux différents stades de leur développement
- ✓ Créer un parcours de l'ESS pour faciliter les sorties de la pépinière d'entreprise
- ✓ Participer aux réseaux et événements autour de l'ESS

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET LES PRATIQUES VERTUEUSES ET INNOVANTES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Associer les entreprises aux démarches liées à la transition énergétique et écologique de la Communauté de communes
- ✓ Accompagner les projets d'installation ou de reprise le plus en amont possible pour inciter aux constructions et rénovations durables
- ✓ Veiller à la prise en compte des critères environnementaux dans l'aménagement et la gestion des ZAE
- ✓ Veiller à la modération de la consommation et à la préservation de la ressource auprès des établissements très consommateurs d'eau (ex : audits ALEC)
- ✓ Valoriser les démarches RSE (Responsabilités Sociétales des Entreprises) des entreprises du territoire

ORIENTER ET ACCOMPAGNER TOUS LES PUBLICS VIA LES POINTS ACCUEILS EMPLOI

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Accueillir, informer et accompagner tous les publics sur les questions liées à l'emploi et à la formation
- ✓ Accompagner la définition de projets professionnels via les parcours d'orientation professionnelle délocalisés
- ✓ Être à l'écoute des entreprises dans l'évolution de leurs emplois et de leurs besoins
- ✓ Promouvoir les actions du PAE en faveur de l'insertion socio professionnelle des publics
- ✓ Animer et promouvoir des actions événementielles favorisant les rencontres entre employeurs / chercheurs d'emploi / salariés en mobilité professionnelle
- ✓ Travailler à la connaissance des besoins des petites entreprises du territoire et être facilitateur aux démarches d'embauches, notamment par la mise en lien avec les partenaires
- ✓ Mobiliser autour de l'apprentissage des jeunes et faciliter leur accès sur le territoire (logement, déplacement ...)



SOUTENIR LE MAINTIEN DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Redéfinir une stratégie politique de soutien aux derniers commerces de centres-bourgs
- ✓ Envisager d'éventuelles cessions pour les commerces pérennes et viables
- ✓ Poursuivre et mettre en œuvre les actions favorisant le dynamisme de centralité
- ✓ Travailler à l'accompagnement aux usages et développement numérique des TPE/PME dans le cadre de l'accompagnement économique.



DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX USAGES NUMÉRIQUES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Contribuer à l'installation de la fibre optique sur le territoire communautaire par Megalis Bretagne
- ✓ Travailler avec les communes et les partenaires pour assurer l'accès de tous aux services numériques (notamment administratifs)
- ✓ Prendre en compte l'aspect numérique dans toutes les actions mises en œuvre par la Communauté de communes (mobilisation citoyenne, tourisme...)



UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS

PERMETTRE L'ACCUEIL DES FAMILLES PAR L'HABITAT ET LES SERVICES



PRÉCONISER UN URBANISME ÉCONOME EN ESPACE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT DURABLE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Favoriser le partage d'expérience en matière d'opérations innovantes et durables de l'habitat, pour développer une culture commune
- ✓ Accompagner les communes pour la mise en œuvre d'outils d'action foncière et mobiliser les partenaires pour réaliser du portage foncier
- ✓ Développer les énergies renouvelables dans la production et la rénovation de logements
- ✓ Prendre en compte les objectifs de densité du PLUi, conformement au SCOT, dans les opérations de construction

REVITALISER LES CENTRES-BOURGS/VILLES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Actualiser régulièrement le programme d'actions foncières (PAF) et prioriser les interventions
- ✓ Réaliser des études pré opérationnelles et accompagner les projets des communes pour du renouvellement avec logement social
- ✓ Soutenir l'innovation et l'expérimentation dans la construction et la rénovation
- ✓ Soutenir l'accession/l'acquisition dans le parc ancien dans les centres-bourgs/villes avec réduction des logements vacants

SOUTENIR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Soutenir la production de logement social (OPHLM) en centre bourg notamment en bonifiant les aides
- ✓ Assurer les garanties d'emprunts pour accompagner l'accession aidée
- ✓ Inciter les communes à développer une offre en accession-maîtrisée
- ✓ Assurer une approche intercommunale dans la production de logements sociaux
- ✓ Poursuivre l'accompagnement de l'auto-construction pour de l'accession sociale

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU PARC EXISTANT, VIA L'ACTION DE PASS RÉNO

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Poursuivre et prolonger les objectifs de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- ✓ Accompagner, sensibiliser et informer les ménages et les acteurs, via la plateforme de rénovation de l'habitat (Pass Réno)
- ✓ Apporter une aide aux travaux pour les économies et la production d'énergies, sous conditions de ressources
- ✓ Soutenir l'innovation et l'expérimentation via des appels à projets de rénovation/réhabilitation BBC

PROPOSER DES SOLUTIONS D'HABITAT AUX DIFFÉRENTS PUBLICS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Veiller à la bonne information et à l'accompagnement dans la recherche de logement social
- ✓ Contribuer à la lutte contre le mal-logement et l'habitat indigne avec les différents partenaires
- ✓ Soutenir l'adaptation des logements dans l'ensemble du parc (public, privé, social) pour favoriser le maintien à domicile
- ✓ Structurer la coordination intercommunale en matière d'hébergement d'urgence /temporaire
- ✓ Assurer la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Melesse et faire évoluer les solutions d'accueil pour répondre aux objectifs fixés par le schéma départemental
- ✓ Veiller à la bonne information et à l'accompagnement dans la recherche de logement social
- ✓ Participer à l'accueil et à l'accompagnement des personnes migrantes par une stratégie communautaire, en lien avec les communes et les associations du territoire

DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACTIVITÉ POUR LA JEUNESSE

PRINCIPALES ACTIONS

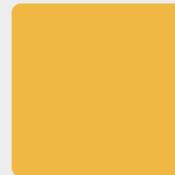
- ✓ Favoriser les échanges et partenariats entre les établissements d'accueil et d'accompagnement des adolescents
- ✓ Soutenir le GPAS dans son action auprès des jeunes et dans la mise en réseau des acteurs de la jeunesse
- ✓ Relayer les actions du GPAS dans les communes pour favoriser les partenariats
- ✓ Etablir un état des lieux des actions envers les 3/12 ans auprès des communes et débattre sur la nécessité d'une action intercommunale pour cette tranche d'âge

DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Assurer l'animation du réseau des assistantes maternelles par le RIPAME
- ✓ Assurer l'accueil des jeunes enfants dans les structures de la Communauté de communes
- ✓ Créer un multi-accueil à Melesse
- ✓ Actualiser le schéma d'accueil de la petite enfance

SOUTENIR LES ACTIONS ENVERS NOS AINÉS



SOUTENIR LES SERVICES AUX SÉNIORS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Soutenir les actions de l'association CLIC de l'Ille et de l'Illet
- ✓ Faciliter les actions conjointes entre CCAS
- ✓ Mettre en place et animer un groupe de travail pour mieux visualiser les actions existantes et les projets et besoins des communes

POURSUIVRE LA GESTION DES EHPAD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Gérer les 3 EHPAD publics du territoire via le centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- ✓ Poursuivre l'accueil de jour et étudier les besoins de son développement

DÉVELOPPER DES ALTERNATIVES À LA VOITURE SOLO

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Développer l'offre de service de location de vélos à assistance électrique
- ✓ Réinterroger les conditions de développement de l'autopartage
- ✓ Valoriser le covoiturage et les modes doux ou actifs
- ✓ Expérimenter des actions en faveur des alternatives à la voiture solo
- ✓ Accompagner les porteurs de projet dans le développement d'initiatives d'écomobilité
- ✓ Communiquer avec les entreprises du territoire pour la promotion des mobilités alternatives dans les trajets domicile-travail (covoiturage, Plan Mobilité entreprise...)
- ✓ Renforcer la communication et la sensibilisation à la mobilité durable : semaine de la mobilité, défi mobilité, plan mobilité
- ✓ Soutenir l'expérimentation des voies dédiées covoiturage et transports collectifs sur les pénétrantes d'accès à Rennes

PERMETTRE LA MOBILITÉ DE TOUS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Faciliter l'accès aux transports collectifs ou alternatifs, sous condition de ressources, au public en recherche d'emploi
- ✓ Faire connaître et développer le covoiturage solidaire

COLLABORER À L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF ET MULTIMODAL

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Assurer la mise en place de pôles multimodaux sur les axes majeurs de transport (Saint-Aubin-d'Aubigné, Melesse, Montreuil-sur-Ille, La Mézière et Sens-de-Bretagne)
- ✓ Renforcer les liens avec les autorités organisatrices de transport (AOT) pour améliorer l'offre
- ✓ Adapter le fonctionnement de la navette de rabattement
- ✓ Expérimenter le transport à la demande (TAD) pour accéder aux principaux équipements et services, notamment en ciblant les publics jeunes et seniors

DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES FAVORISANT LES MODES DOUX

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Aménager de nouvelles pistes cyclables utilitaires, conformément au schéma directeur cyclable, et développer la signalétique et le stationnement vélo
- ✓ Structurer un schéma des aires de covoiturage et aménager les nouvelles aires nécessaires
- ✓ Veiller à la prise en compte des déplacements alternatifs dans les projets d'aménagements et documents d'urbanisme



POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AIDE ALIMENTAIRE

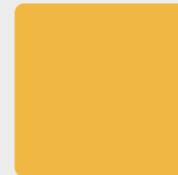
PRINCIPALES ACTIONS

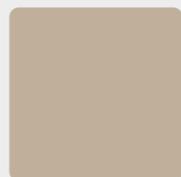
- ✓ Gérer l'épicerie solidaire communautaire et développer de nouveaux projets (ateliers cuisine, jardin partagé...)
- ✓ Soutenir les Restos du Cœur
- ✓ Soutenir l'action des épiceries solidaires du territoire

ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ VIA DES CHANTIERS D'INSERTION

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Conforter la gestion et le fonctionnement du chantier d'insertion communautaire
- ✓ Soutenir l'action du chantier d'insertion associatif Ille et Développement
- ✓ Proposer des contrats à durée déterminée insertion (CDDI) sur des postes d'agents d'entretien des espaces naturels en chantier d'insertion
- ✓ Réfléchir à la diversification des activités du chantier d'insertion
- ✓ Développer et valoriser l'acquisition de compétences sociales et professionnelles des salariés du chantier d'insertion





METTRE EN ŒUVRE LE PROJET CULTUREL INTERCOMMUNAL

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Élaborer et coordonner une programmation lecture publique à l'échelle intercommunale
- ✓ Diffuser une programmation culturelle (via l'agenda culturel)
- ✓ Soutenir les écoles de musique communautaires et accompagner leur convergence
- ✓ Créer deux pôles d'enseignements artistiques, sur les deux bassins de vie que sont Saint-Aubin-d'Aubigné et Melesse / La Mézière
- ✓ Coordonner des projets en lien avec les partenaires culturels structurants du et hors territoire
- ✓ Étudier le positionnement culturel de la galerie des Arts d'Ille
- ✓ Créer une offre culture/nature en lien avec le schéma de développement touristique
- ✓ Réflexion et mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle

DÉVELOPPER LA LECTURE PUBLIQUE

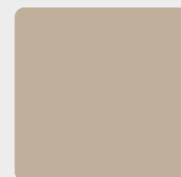
PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Coordonner des animations en lien avec les partenaires culturels du et hors territoire (relais de manifestations avec des partenaires)
- ✓ Gérer un fonds professionnel et spécialisé en animation
- ✓ Coordonner le réseau des bibliothèques et médiathèques et mettre en place la carte unique
- ✓ Développement de la complémentarité des politiques communales de lecture publique
- ✓ Mise en place d'un plan de formation intercommunal
- ✓ Organiser la circulation et la desserte documentaire sur le territoire

SOUTENIR LES INITIATIVES CULTURELLES ET L'ACCUEIL D'ARTISTES SUR LE TERRITOIRE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Accompagner et soutenir les acteurs culturels structurants et les compagnies en résidence pour la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Être en veille sur les projets culturels émergents et les soutenir
- ✓ Coordonner le concours « Couleurs de Bretagne » sur le territoire
- ✓ Soutien à la diffusion et à l'action culturelle professionnelle sur le territoire
- ✓ Poursuivre le fonds de soutien aux événements culturels
- ✓ Soutenir les écoles de musique communautaires
- ✓ Définir les critères de l'intérêt communautaire pour le soutien aux événements et structures culturelles



DÉVELOPPER UNE POLITIQUE SPORTIVE COHÉRENTE

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Élaborer un schéma intercommunal de développement sportif
- ✓ Définir l'intérêt communautaire dans le cadre du soutien aux associations sportives du territoire
- ✓ Poursuivre le soutien aux offices des sports et tendre à l'harmonisation des pratiques

DÉVELOPPER/SOUTENIR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Réaliser le projet de salle multisports communautaire envisagé sur le secteur nord-ouest du territoire à Saint-Symphorien
- ✓ Promouvoir et valoriser le stade d'athlétisme communautaire
- ✓ Définir les priorités d'équipements au regard des constats préalablement établis dans le schéma intercommunal de développement sportif
- ✓ Définir l'intérêt communautaire dans le cadre du développement et du soutien aux projets d'équipements sportifs (préciser la notion de « grands équipements structurants »)
- ✓ Articuler la politique sportive avec le projet de développement du site du Domaine de Boulet

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES TOURISTIQUES AVEC UNE OFFRE GLOBALE (CULTURE/NATURE /PATRIMOINE...)

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Actualiser le schéma de développement touristique pour renforcer l'attractivité
- ✓ Renforcer et qualifier les itinérances douces (sentiers de randonnée, aménagements cyclables)
- ✓ Soutenir les associations locales qui favorisent la mise en valeur des sites et équipements touristiques communautaires
- ✓ Accroître la présence du territoire dans les stratégies touristiques supra-territoriales
- ✓ Développer, qualifier et promouvoir une offre d'hébergements, en lien avec les hébergeurs du territoire
- ✓ Promotion, amélioration de l'accueil et diffusion de l'information touristique

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES SITES STRUCTURANTS : CANAL D'ILLE-ET-RANCE ET DOMAINE DE BOULET

PRINCIPALES ACTIONS

- ✓ Aménager et gérer les aspects touristiques et événementiels du canal
- ✓ Soutenir les actions valorisant le canal
- ✓ Gérer et promouvoir le Domaine de Boulet



Andouillé-Neuville
Aubigné
Feins
Gahard
Guïpel
Langouët
La Mézière
Melesse
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouazé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille
Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SIÈGE

1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast
Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87
Mail contact@valdille-aubigne.fr

PÔLE RESSOURCES

1 place du Marché • BP 9505
35250 Saint-Aubin-d'Aubigné
Tél. 02 99 55 69 80

